

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
ACADEMIE DE VERSAILLES
N/Réf. : 2020-021

CONSEIL ACADEMIQUE PARIS-SACLAY
PROCES-VERBAL
- Séance du 6 avril 2020 -
✎ exclusivement en visio-conférence ✎

N° 2

→ Approuvé en séance du 11 mai 2020

INVITES DE DROITS

• **Présents :**

Mme G. VERSCHEURE, Directrice Générale des Services de l'Université Paris-Saclay.

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

• **Présents :**

S. RETAILLEAU, Présidente de l'Université Paris-Saclay (avec droit de vote).

Conseil académique plénier - CFVU

I. DEMACHY, Vice-présidente de la CFVU de l'Université Paris-Saclay,
J. BARON, M. BASSET, S. BLACHIER, S. BORATAV, I. BOURNAUD, P. CAILLARD, N. CASSE
(représenté par sa suppléante J. IMBERT), C. CAVE, Z. CRAVATTE, A. DIDIER (représenté par sa
suppléante M. MERRER), C. DIVARET, E. DUBOIS, M. DUMAS-PILHOU,
G. DUPIRE, S. EDOUARD, V. EVIAN-ROUSSEAU, J. FIEVET (représenté par son suppléant M. MALO),
M. GILLET (et son suppléant L. LEPINIEC), A. KELLER (représenté par sa suppléante L. ICONOMIDOU),
A. LAFAGE-THION, F. LEBARON, O. LESPINET, N. LEVEQUE, S. MARTIN, M. MENUU
(et sa suppléante J. ETCHEVERRY BOURNAT), C. OLIVER-LEBLOND (représenté par son suppléant
N. VIGNAIS), S. PAJAK, L. PARMANTIER (représentée par S. BOLDO), E. SCHOLASTIQUE,
M. SOURDEVAL, C. TAYBI, F. WICEK, S. WILLEMET.

Conseil académique plénier - CR

T. DORÉ, Vice-président de la CR de l'Université Paris-Saclay,
J-Y. BERTHOU, E. BLANCHARD, P. CHASTANG, R. COSSARD, V. CROS, D. DOLFI,
C. DOUARCHE, P. FOURY-LEYLEKIAN, P. GUENOUN, H. KATZ, S. Kerdine ROMER, T. LAHAYE,
K. LE BARBU-DEBUS, F. LE GUEL, P. LESOT, D. MIKA, D. MORINI, O. NUSSE, K. OLAUSSEN,
J. PERICAUD, S. PERSONNAZ, B. ROBILLARD, P. ROUSSEL CHOMAZ, A. TANGUY, N. TOUZE,
I. TURBICA, L. WILLEMEZ.

• **Invités :**

S. BOSI, B. BOURGUIGNON, P. CHAVEL, C. DESCOURS, V. DEPOUTOT, T. DEROCHE, E. DUFOUR-
GERGAM, F. GONNET, M. GUIDAL, A. GUIOCHON-MANTEL, R. HAIDAR, E. IACONA, C. LARTIGUE,
F. LOPEZ-CABALLERO, V. MATHET, J. MOULIN, A. PERY, J-F. PEYRAT, L. PINSARD-GAUDART,
H. RIVIERES.

- Ordre du Jour -

- I. Informations de la Présidente**
- II. Election du Vice-Président étudiant..... (vote)**
(Rapporteure : S. RETAILLEAU)
- III. Section disciplinaire..... (vote)**
(Rapporteure : S. RETAILLEAU)
 - 1- Désignation des représentants usagers
 - 2- Désignation des représentants enseignants
 - 3- Election du président de la section disciplinaire
- IV. Création des Graduate Schools (vote)**
(Rapporteure : C. LARTIGUE)
- V. Questions diverses**

- La séance est ouverte en Visioconférence à 13 heures -

Le quorum est atteint.

P. FOURY demande si les suppléants peuvent être présents en réunion de CAC.

S. RETAILLEAU répond que ce point n'a pas encore été discuté en CAC. Elle propose d'accepter que les suppléants soient présents pour le moment et s'engage à remettre ce point à l'ordre du jour.

I. Informations de la présidente

Ce point n'est pas traité.

II. Election du Vice-Président étudiant (Rapporteuse : S. RETAILLEAU)

S. RETAILLEAU invite l'unique candidat, Gaël DUPIRE, à présenter son projet.

G. DUPIRE se présente auprès des membres du CAC. Etudiant en troisième année à la Faculté de Pharmacie de Châtenay-Malabry, il est élu à la CFVU de l'Université Paris-Saclay depuis fin janvier 2020. Ce mandat s'inscrit dans la continuité des deux précédents qu'il a exercés, puisqu'il a été élu à la CFVU de l'Université Paris-Sud ces deux dernières années et au CAC de la ComUE entre septembre et décembre 2019.

Tout d'abord, il souhaite revenir sur le contexte de la crise liée au COVID-19 et de la fermeture de l'Université. Un certain nombre d'étudiants se trouvent dans une situation difficile. Dans l'impossibilité de travailler, ils ne parviennent plus à payer leur loyer ni même leur alimentation. Comme il a été constaté en commission ASIU il y a deux semaines, cette crise sanitaire est catastrophique pour bon nombre d'étudiants. Des centaines de demandes ont été traitées ces trois dernières semaines par les assistantes sociales et la DEVE. **G. DUPIRE** annonce que les élus étudiants porteront avec les membres du CAC l'augmentation des fonds alloués ç l'ASIU. Il se propose également de contribuer à l'assouplissement de la procédure de demande.

Certains étudiants, notamment étrangers, se sont trouvés en situation d'isolement pendant la période de confinement. Un certain nombre d'initiatives ont été prises pour maintenir le contact entre étudiants. A ce propos, **G. DUPIRE** remercie les psychologues de l'université, qui ont joué un grand rôle dans l'aide apportée à ces étudiants.

Les élus étudiants travaillent actuellement à la diffusion d'un sondage visant à identifier les besoins des étudiants, afin de s'assurer que tout le monde termine son année correctement.

Enfin, il semble important, pour maintenir l'égalité des chances, de revoir l'organisation des examens de ce semestre en associant les élus étudiants et le VP étudiant à la réflexion.

Afin de renforcer les liens entre les étudiants des composantes de l'université, le projet de **G. DUPIRE** mettra l'accent sur la coordination des associations et des représentants étudiants des différentes composantes et des établissements associés à l'Université Paris-Saclay.

G. DUPIRE a désigné quatre chargés de mission :

- Adrien LAFAGE-THION, de l'UVSQ, élu à la CFVU et VP d'Interassos UVSQ ;
- Nathan LEVEQUE, de l'ENS Paris-Saclay, élu à la CFVU et représentant à la CVE de l'ENS : il contribuera à favoriser le dialogue entre les étudiants universitaires et les différents établissements ;
- Clarisse MESLEM, de l'UEVE, élue à la CFVU sur la liste UNEF : elle est engagée dans la lutte contre les discriminations ;
- Marie CUSSIGH, de l'UFR Jean Monnet, élue au CA et présidente de l'AGORAé Paris-Saclay : elle est engagée dans la lutte contre la précarité étudiante.

G. DUPIRE a choisi une diversité de profils et ne souhaite pas que ces chargés de mission soient dédiés à une seule mission. Leur rôle sera d'épauler **G. DUPIRE** au jour le jour sur l'ensemble des thématiques dont ils souhaiteront se saisir.

Selon **G. DUPIRE**, un VP étudiant doit contribuer à favoriser le débat entre les différents représentants des usagers, en leur apportant les informations dont ils ne disposent pas et en les représentant dans les conseils auxquels ils ne peuvent pas être présents, tout en s'appuyant sur leur contribution.

Les élus étudiants joueront un rôle majeur dans les années à venir pour identifier les inquiétudes et les problèmes récurrents auxquels doivent faire face les étudiants et les futurs étudiants, qu'il s'agisse de leurs études, des déménagements des composantes, mais aussi de toutes les difficultés qui pourraient voir le jour à la suite des réformes locales et nationales (pédagogie, recherche).

G. DUPIRE souhaite ainsi relancer le sondage sur la précarité, avec l'appui des services administratifs et du pôle Vie Etudiante de la DEVE. Il souhaite également créer un groupe de travail autour de ce sondage, afin de procéder à une analyse des données, d'appréhender la problématique financière et de proposer des politiques réalistes pour combattre la problématique financière constatée au niveau de Paris-Saclay.

D'autres sujets viendront s'ajouter à ce débat, notamment les problématiques de logement, de transport, de stationnement, qui ont été exacerbées par le déménagement de plusieurs composantes.

G. DUPIRE souhaite également aborder le sujet de l'insertion des personnes en situation de handicap. En effet, les travaux présentés par le CAC de la ComUE paraissaient incomplets et comportaient des erreurs. Plus largement, il semble important de s'intéresser à la lutte contre les discriminations et le harcèlement.

Par ailleurs, **G. DUPIRE** souhaite mettre en place des réseaux d'initiatives communes. La coopération entre associations et le retentissement des projets associatifs constituent de bons indicateurs de la réussite d'un établissement d'études supérieures et de la professionnalisation de ses étudiants.

Enfin, s'agissant des réformes du système universitaire qui ponctueront les années à venir, qu'elles soient d'initiative nationale (PACES) ou locale (intégration d'établissements qui fonctionnent différemment), l'impératif pour **G. DUPIRE** sera que les étudiants ne soient pas pénalisés accidentellement par des changements trop brutaux. Il paraît important d'assurer la continuité des valeurs de l'université, c'est-à-dire l'égalité des chances, l'inclusion sociale et l'accès à l'enseignement.

M. MENOU remarque que **G. DUPIRE** s'encadre de personnes choisies selon des critères de territoire. Il demande si la répartition des rôles est claire et si les élus du CAC sauront à qui s'adresser s'ils souhaitent obtenir une information de la part des étudiants.

G. DUPIRE répond que les chargés de mission auront leurs domaines de prédilection. Néanmoins, il ne souhaite pas les enfermer dans des domaines et souhaite les voir s'investir sur l'ensemble des questions.

O. LESPINET demande si une analyse du sondage sur la précarité sera menée ou si les étudiants ont déjà une idée des actions à engager. Il souhaite également en savoir plus sur l'organisation de ce sondage.

G. DUPIRE répond que le sondage de novembre, qui a enregistré 750 participants, a révélé des constats terrifiants : manque d'accès aux soins, manque d'accès aux protections menstruelles, repas sauté par de nombreux étudiants... Il souhaite notamment mener une action de distribution de protections féminines, un certain nombre d'étudiantes ayant révélé qu'elles n'en utilisaient pas parce que cela les mettait en difficulté pour le mois. Par ailleurs, 70 % des

répondants avaient dit ne pas connaître l'ASIU et d'autres services dédiés aux étudiants. S'agissant des modalités, le sondage prendrait la forme d'un formulaire Google Form.

→ Le conseil académique élit Gaël DUPIRE Vice-Président étudiant de l'Université Paris-Saclay à l'unanimité.

III. Section disciplinaire (Rapporteuse : S. RETAILLEAU)

1. Désignation des représentants usagers

→ Le conseil académique valide à l'unanimité la composition de la section disciplinaire à l'égard des usagers :

- Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés :

- 1) A. KELLER
- 2) R. MAISON

- Collège des maîtres de conférences ou personnel assimilés :

- 1) M. MENOUE
- 2) D. MIKA

- Collège des représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaire:

- 1) B. ROBILLARD
- 2) J. ETCHEVERY

- Collège des usagers :

6 Titulaires

- 1) S. PILUSO
- 2) M. DUMAL PILHOU
- 3) J. IMBERT
- 4) A. LAFAGE
- 5) S. WILLEMET
- 6) C. MESLEM

6 Suppléants

- 1) T. LEBLANC
- 2) N. GESSEAU
- 3) S. LAFFET
- 4) G. DUPIRE
- 5) C. DIVARET
- 6) M. BASSET

2. Désignation des représentants enseignants

M. MENOUE précise que la proposition a été modifiée depuis la transmission de la liste :

- Collège A : ajout de R. MAISON ;
- Collège Enseignants : S. GUESAB est remplacée par R. MAISON.

La liste proposée est soumise au vote après modification en séance.

→ Le conseil académique valide à l'unanimité la composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants :

- Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés :

- 1) A. KELLER
- 2) A. PRET
- 3) R. MAISON
- 4) S. MARTIN

- Collège des maîtres de conférences ou personnel assimilés :

- 1) M. MENOUE
- 2) K. LE BARBU
- 3) M. ISORE
- 4) M. MALO

- Collège des représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaire :

- 1) B. ROBILLARD
- 2) E. AVIGNON-MESELZIJIA

3. Election du président de la section disciplinaire

M. MENOU annonce que R. MAISON propose sa candidature en tant que présidente de la section disciplinaire. Seuls les membres de la section disciplinaire sont censés voter. Il est pointé que l'élection du président de la section disciplinaire doit être réalisé pendant la première réunion de la section disciplinaire

L'élection du président de la section disciplinaire est reportée à la section disciplinaire.

IV. Création des Graduate Schools (Rapporteuse : C. LARTIGUE)

S. RETAILLEAU rappelle que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 20 avril 2020. La création des graduate schools et le règlement intérieur cadre feront partie de l'ordre du jour. A la suite du pré-CA, il est proposé de décaler le vote sur le règlement intérieur à un CA ultérieur, afin de laisser plus de temps aux élus de s'approprier le règlement intérieur cadre.

La création des graduate schools actera la présence des 17 graduate schools et de l'institut avec les opérateurs et les organismes de recherche partenaires. Tant que la création des graduate schools n'est pas actée, le travail lié au SI, à l'infocentre, au site web ou encore à la création de l'unité budgétaire ne pourra être lancé officiellement.

S. RETAILLEAU propose de valider les noms des graduate schools et ceux des opérateurs et de reporter le vote sur le règlement intérieur à un CA exceptionnel organisé à la mi-mai.

A. TANGUY signale que les opérateurs indiqués ne correspondent pas aux informations dont dispose l'ONERA. D'ailleurs, l'ONERA n'apparaît pas dans certaines graduate schools.

P. FOURY remarque que certaines composantes n'apparaissent pas dans les graduate schools comme partenaires. Elle demande si des modifications sont possibles.

C. LARTIGUE répond qu'elle n'a pas obtenu toutes les informations. Il convient de lui communiquer les éventuelles demandes de modification, afin qu'elle puisse affiner la liste.

S. RETAILLEAU précise que ce tableau a été présenté en CODIR. L'objectif est de montrer comment se positionnent les opérateurs, qu'il s'agisse des composantes universitaires, établissements-composantes, universités-membres associés ou ONR partenaires.

C. LARTIGUE indique que la création des graduate schools s'est déroulée en trois temps :

- Travail du GT GS & Institut ;
- Travail des groupes de préfiguration GS & Institut : depuis septembre 2019, les groupes de préfiguration travaillent à la définition du projet GS & Institut, des éléments de RI et des éléments de communication ; il est prévu qu'ils travaillent jusqu'à la fin du mois de mai ;
- Création du RI cadre des graduate schools et sa validation : dès lors que le RI cadre sera validé, un fonctionnement transitoire sera mis en place avec un conseil provisoire de la GS, qui permettra et validera la composition du conseil de GS. Ce fonctionnement transitoire s'étendra jusqu'à juillet, voire au-delà. Dès lors que les élections auront eu lieu, il existera un conseil incomplet. Les élections du personnel auront lieu en juillet et les élections des usagers à la rentrée.

Le calendrier est le suivant :

- CA du 20 avril : validation des noms des GS, avec leur périmètre et les opérateurs ;

- CA de mai : validation du RI cadre, qui permettra de lancer le fonctionnement transitoire ;

S. RETAILLEAU rappelle que la désignation des membres provisoires et le fonctionnement du conseil provisoire avaient été ajoutés dans le RI cadre. La création des GS et la validation du RI cadre ont été planifiées le 20 avril dans l'objectif d'introduire un élu du CAC dans chaque conseil provisoire des GS, en attendant l'élection des élus des conseils.

M. MENOU se réjouit qu'un élu du CAC soit ajouté dans le conseil de direction des graduate schools. Il demande si ce travail sera examiné par la commission des statuts.

S. RETAILLEAU répond qu'il est envisageable de réunir au moins une fois la commission des statuts en mai pour examiner ce sujet. Elle précise que le RI cadre provient en grande partie du RI maquette transmis lors du vote des statuts.

S. RETAILLEAU propose de voter la liste des 17 graduate schools. La liste des noms des opérateurs est quant à elle évolutive.

S. MARTIN remarque que l'Institut pour Paris-Saclay doit porter une thématique majeure et transverse. Or un seul institut est proposé sur la lumière.

S. RETAILLEAU répond que la notion d'instituts est large et s'applique à beaucoup de structures : labos, IUT ou instituts (quantique, etc.). Le seul qui se trouve dans les statuts est celui de la lumière.

M. BASSET souhaite expliquer le positionnement de l'UNEF, qui va s'abstenir sur ce vote. L'UNEF approuve la mutualisation de la recherche pour favoriser les échanges de collaborations et le partage. Toutefois, les graduate schools risquent de créer un échelon supplémentaire pour les doctorants, qui affrontent déjà des situations très précaires. Cela fera aussi entrer plus facilement le privé dans l'enseignement supérieur, ce que l'UNEF ne cautionne pas.

→ *Le conseil académique valide à la **majorité** (8 abstentions) la création des 17 graduate schools et de l'Institut des Sciences de la Lumière :*

- Droit
- Economie & Management
- Humanités - Sciences du patrimoine
- Sociologie et science politique
- Chimie
- Computer Science
- Géosciences, Climat, Environnement et Planètes
- Mathématiques
- Physique
- Sciences de l'Ingénierie et des systèmes
- Biosphera
- Life Sciences and Health
- Santé et médicaments
- Santé publique
- Sport, mouvements et facteurs humains
- Education, Enseignement, Formation
- Métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur

S. RETAILLEAU propose de mettre au vote la liste des coordinateurs.

→ Le conseil académique valide à la **majorité** (9 absentions) la liste des coordinateurs :

GS	Coordinateurs
Droit	UFR DEG
Economie & Management	UFR DEG
Humanités - Sciences du patrimoine	UVSQ
Sociologie et science politique	UVSQ
Chimie	UFR Sciences
Computer Science	UFR Sciences
Géosciences, Climat, Environnement et Planètes	UVSQ
Mathématiques	UFR Sciences
Physique	UFR Sciences
Sciences de l'Ingénierie et des systèmes	CentraleSupélec
Biosphera	AgroParistech
Life Sciences and Health	UFR Sciences
Santé et médicaments	UFR Pharmacie
Santé publique	UFR médecine
Sport, mouvements et facteurs humains	UFR STAPS
Education, Enseignement, Formation	UFR STAPS
Métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur	ENS Paris-Saclay
Institut des Sciences de la Lumière	IOGS

V. Questions diverses

Aucune question diverse.

- La séance est levée à 14 heures 45 -

~~~~~

**La Présidente de l'Université Paris-Saclay**




**Sylvie RETAILLEAU**

~~~~~